

# Photovoltaïque (panneaux solaires) : le risque incendie, cauchemar des pompiers

écrit par Maxime | 11 novembre 2022





L'Etat encourage l'installation de panneaux photovoltaïques, considérés comme source d'énergie « propre ».

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-installation-photovoltaiques>

Mais savez-vous que ceux-ci sont le cauchemar des pompiers ?

L'assureur AXA met en garde contre le « casse-tête » qu'ils constituent pour les pompiers lorsqu'ils causent un incendie à la toiture du bâtiment sur lequel ils sont posés...

<https://axaxl.com/fr/fast-fast-forward/articles/panneaux-solaires>

**Ecolos et macronistes font la chasse au nucléaire, au gaz... mais ne sont pas en mesure de proposer de réelles alternatives.**

Comme l'expose l'ingénieur d'assurance dans l'article cité, « *la prolifération croissante des panneaux solaires va de pair avec l'introduction de nouveaux risques, parfois*

difficiles à gérer. Parmi ceux-ci, le risque que ces panneaux représentent, pour les pompiers, lorsqu'un immeuble équipé prend feu.

**Lutter contre le feu est, par nature, dangereux –et tenter d'éteindre un incendie dans un bâtiment équipé de panneaux solaires l'est encore davantage.**

Les panneaux solaires, aujourd'hui, tendent à être très solides. La plupart d'entre eux sont conçus pour résister aux tempêtes les plus puissantes, ce qui empêche les pompiers d'utiliser une technique souvent employée pour combattre un incendie, qui consiste à faire un trou dans la toiture du bâtiment pour permettre à la chaleur et à la fumée de s'évacuer

Par ailleurs, parce que les nouvelles générations de panneaux solaires sont conçues pour être discrets, voire invisibles, il arrive que les pompiers ne se rendent compte qu'un bâtiment est équipé qu'une fois sur le toit. Et les revêtements utilisés pour limiter l'accumulation de poussière rendent ces installations glissantes, même lorsqu'elles sont sèches.

Enfin, lorsque les panneaux ne sont pas directement intégrés à la toiture, il peut y avoir un vide entre ces derniers et le toit. Cela peut devenir un problème lorsque des feuilles s'accumulent sous le panneau, créant ainsi une source de combustion. Lorsque cela se produit, une petite étincelle –ou une grande, causée par un éclair– peut entraîner un incendie

Un autre défi, qui est potentiellement plus complexe, est la « dé-énergisation » de ces systèmes.

L'une des premières actions que prennent les pompiers quand ils combattent un incendie est de couper le courant électrique afin d'éviter tout risque d'électrocution lorsqu'ils utilisent de l'eau. Dans le cadre d'immeubles

équipés d'installations solaires, cela peut s'avérer difficile. Ces dernières ne peuvent en effet pas toujours être facilement éteintes –surtout lorsqu'il s'agit de modèles anciens.

Quand bien même ce serait le cas, « éteindre » un panneau solaire ne fait que stopper le courant, du panneau vers le système électrique du bâtiment ; le panneau lui-même peut continuer à produire de l'énergie si le feu survient pendant la journée. Et pour compliquer le tout, les éclairages utilisés par certains services d'urgence peuvent être suffisamment lumineux pour électrifier un panneau photovoltaïque.

Les pompiers doivent donc être prêts à employer des techniques similaires à celles utilisées pour combattre des feux électriques et être conscients du risque d'électrocution.

Enfin, les panneaux solaires sont souvent installés à l'issue de la construction, et il est rare que la toiture ait été pensée pour supporter ce poids supplémentaire de manière permanente. Ce n'est pas nécessairement un problème dans des circonstances normales, puisque que l'ingénierie d'un bâtiment prend en compte, par exemple, une potentielle charge liée à des chutes de neige importantes. En revanche, lorsque la structure de l'édifice est affaiblie par le feu, le poids d'un système d'énergie solaire peut causer, ou précipiter, son effondrement. Il est donc plus risqué, dans ces conditions, de s'aventurer dans le bâtiment à la recherche de personnes potentiellement prisonnières de l'incendie ».



La Cour de cassation a jugé le 21 septembre que les panneaux solaires défectueux entraînent dans le champ de la garantie décennale, la garantie la plus forte qui pèse sur les constructeurs de bâtiment, en raison de ce risque d'incendie...

Macron et sa clique n'hésitent pas à culpabiliser les Français – leur sport favori – alors que les alternatives proposées sont bien loin d'être crédibles !